



**Page d'informations officielles (PIO) n° 11/2024**  
**Octobre 2024**

---

**Résultat élection complémentaire à la Municipalité**  
**du 24 novembre 2024**

Dans le cadre de l'élection complémentaire à la Municipalité et conformément à l'arrêté de convocation préfectoral du 17 septembre 2024, la Municipalité a le plaisir de vous informer de l'élection de Monsieur Olivier Crottaz au sein du Collège municipal, qui succèdera ainsi à Monsieur Jean-Pierre Sterchi.

Monsieur Crottaz ayant été le seul candidat et le délai de recours étant expiré (article 174 LEDP), il a par conséquent été élu de façon tacite.

Âgé de 57 ans, vaudois originaire de Saint-Barthélemy (VD), marié, père de trois enfants et grand-père de deux petits-enfants, Olivier Crottaz vit à Cugy depuis plus de douze ans. Analyste financier, il est doté d'une expérience de plus de vingt ans dans le milieu bancaire et de quinze années en tant qu'indépendant dans le domaine financier. Sportif et communicatif, il attache une grande importance à la famille et à l'amitié.

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur les compétences multiples et la personnalité de Monsieur Crottaz. Elle lui souhaite la cordiale bienvenue ainsi que ses meilleurs vœux dans cette nouvelle fonction. Il sera assermenté durant la prochaine séance du Conseil communal, le 7 novembre 2024.

**Chemin des Fougères - Ouverture aux piétons et aux cyclistes**

Le Chemin des Fougères est à présent ouvert aux piétons ainsi qu'aux cyclistes. Le passage demeure toutefois interdit aux chevaux et aux véhicules.

**Arrêté d'imposition 2025-2026**

Le Conseil communal, lors de sa séance du 26 septembre 2024, a validé le préavis municipal n°27-2024 proposant de maintenir le point d'impôt à 76 pour les années 2025 et 2026.